

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Châlons-en-Champagne, le 07/07/2020

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

25, rue du Lycée

ACCES DU PUBLIC :

par le Palais de Justice

51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
CEDEX

Téléphone : 03.26.66.86.87

Télécopie : 03.26.21.01.87

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30

E20000040 / 51

Madame la Présidente
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE CHAUMONT
5 avenue Emile Cassez
BP 564
52012 CHAUMONT CEDEX 9



Dossier n° : E20000040 / 51

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de JONCHERY (Haute-Marne) par la Communauté d'Agglomération de Chaumont dont le siège est à CHAUMONT (52904), 5 avenue Emile Cassez

Madame la Présidente,

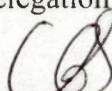
J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le magistrat délégué du tribunal a désigné Madame Martine ROUSSEL, Retraitée de la fonction publique territoriale, demeurant Bât. Les Erables n° 45 1 rue Jean Jacques Rousseau, SAINT-DIZIER (52100) (portable : 06 76 04 81 81) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Greffier en Chef,
ou par délégation le Greffier,


Christine BRISTIEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU
6 juillet 2020

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

N° E20000040 /51

LE VICE-PRÉSIDENT
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 29 juin 2020, la lettre par laquelle la Présidente de la Communauté d'Agglomération de Chaumont demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de JONCHERY (Haute-Marne) par la Communauté d'Agglomération de Chaumont dont le siège est à CHAUMONT (52904), 5 avenue Emile Cassez ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

Vu la délégation du président du tribunal en date du 1^{er} septembre 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Mme Martine ROUSSEL est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : L'indemnité due au commissaire enquêteur qui sera taxée par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne est à la charge de la Communauté d'Agglomération de Chaumont.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la Communauté d'Agglomération de Chaumont et à Mme Martine ROUSSEL.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 6 juillet 2020



Pour expédition conforme
Châlons en Champagne, le 7 juillet 2020
le Greffier,


Christine BRISTIEL

Le Vice-Président,

signé

Antoine DURUP de BALEINE